

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 27 février 2026

Importante recrudescence des cas de leptospirose : l'ARS renforce la prévention, la vigilance clinique et la mobilisation des acteurs sanitaires

Depuis le début de l'année 2026, La Réunion connaît une recrudescence marquée de la leptospirose. Le nombre de cas dépasse nettement les niveaux habituellement enregistrés en saison des pluies. A ce jour, 58 cas ont été confirmés (39 cas en janvier et 19 cas en février). L'ARS déplore 1 décès et 14 hospitalisations dont 5 en soins critiques. Les secteurs du Sud (20 cas) et l'Est (15 cas) sont particulièrement impactés.

Face à cette situation préoccupante, l'ARS La Réunion renforce les mesures de prévention et d'information et appelle l'ensemble de la population, des professionnels de santé, les collectivités et des acteurs de terrain à une vigilance accrue.

Situation épidémiologique

La leptospirose est une infection bactérienne sévère, transmise par contact avec de l'eau douce ou des environnements humides (boue, végétaux...) contaminés par de l'urine d'animaux infectés

La maladie est endémique à La Réunion. Toutefois, le nombre de cas enregistrés en ce début d'année est particulièrement élevé, rappelant la dynamique observée en 2024, année record avec 295 cas et 6 décès.

Des cas sont recensés dans plusieurs microrégions de l'île, avec des expositions diversifiées :

- Activités agricoles, maraichage, jardinage et élevage
- Travaux ou nettoyage en milieux humides,
- Loisirs en eau douce (baignade, pêche, canyoning),
- Marche nus pieds ou en chaussures ouvertes dans de l'eau douce ou des environnements contaminés

Rappel sur la leptospirose

La leptospirose peut évoluer vers une forme grave : si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut mener à une hospitalisation, voire un décès. La bactérie entre dans l'organisme par la peau, en cas de coupures ou de plaies (même petites) ou par les muqueuses (œil, bouche, nez).

En cas de symptômes (fièvre élevée d'apparition brutale (souvent > 39 °C), grande fatigue, douleurs musculaires, articulaires, abdominales, nausées, vomissements, forts maux de tête), il est recommandé de :

- **Consulter rapidement son médecin** car la prise en charge précoce et adaptée (antibiotiques prescrits sur avis médical) permet de limiter le risque de forme grave.
- **Informez le médecin des activités à risques pratiquées** dans les 3 semaines précédant le début des signes.

Le médecin pourra prescrire une analyse biologique en laboratoire permettant de confirmer ou d'infirmer le diagnostic.

L'ARS propose aux patients une enquête environnementale réalisée à leur domicile afin d'identifier les sources potentielles d'exposition et les activités à risque pratiquées. Ces informations permettent d'envisager des mesures de prévention et d'information afin d'éviter de nouvelles contaminations dans des conditions similaires.

Mesures de gestion

Information des professionnels de santé :

L'ARS et l'Assurance Maladie veillent à la diffusion rapide des informations auprès des professionnels de santé, afin de garantir une détection rapide des cas et un accompagnement optimal des patients.

Renforcement des mesures de prévention :

En coordination avec les collectivités et les coordonnateurs des contrats locaux de santé, l'ARS intensifie les actions de prévention :

- actions de salubrité publique par les communes,
- mobilisation sociale relayée par les coordonnateurs dans les zones les plus concernées.



Campagne de communication

L'ARS La Réunion lance une campagne de communication dès le 3 mars. Elle comprend :

- Une campagne radio
- Une campagne digitale sur les sites d'information locaux
- Réseaux sociaux

Objectif : Sensibiliser la population aux activités à risque (agriculture, élevage, nettoyage, jardinage, sports de pleine nature) et aux moyens de se protéger de la leptospirose.

Se faire vacciner contre la leptospirose

La vaccination contre la leptospirose est recommandée pour toutes les personnes exposées dans le cadre professionnel ou lors d'activités régulières en milieu humide.

Le vaccin **Spirolept®** protège les adultes exposés à la maladie et prévient les formes graves pouvant conduire à une hospitalisation. Il agit contre la principale souche bactérienne responsable des cas sévères recensés à La Réunion.

Où et quand se faire vacciner ?

Salariés agricoles : auprès des services de santé au travail.

Autres personnes : sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 16h, dans les centres de vaccination :

- CHU Sud – Saint-Pierre (CeGIDD) – Tél. 0262 35 96 10
- CHU Nord – Félix Guyon (CeGIDD) – Tél. 0262 90 68 70

Contacts presse

• ARS La Réunion : Tél : 0262 97 97 17 | 0692 57 63 38 – Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr

Schéma vaccinal :

2 injections à 15 jours d'intervalle, puis 1 rappel à 4-6 mois, et tous les 2 ans si l'exposition persiste.

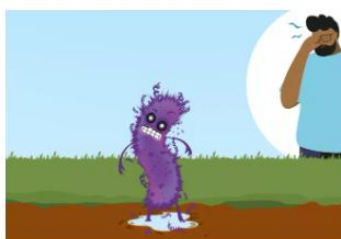
Cette campagne, intégralement prise en charge par la CGSS Réunion à travers les fonds d'actions sociales de l'Assurance Maladie et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), a démarré le 29 septembre 2025 et se poursuit en 2026.

Leptospirose à La Réunion



Chaque année, des cas de leptospirose sont signalés à l'ARS La Réunion. Les pluies et les températures de l'été austral sont favorables à la persistance des bactéries dans les lieux humides. Toutes les communes de La Réunion sont concernées.

Retrouvez les informations sur la maladie et les recommandations pour éviter d'être contaminé.



La maladie et les symptômes



Les activités à risque



Comment se protéger ?

Retrouvez plus d'informations sur la maladie, les activités à risque, les moyens de se protéger sur le site internet de l'ARS

Contacts presse

• ARS La Réunion : Tél : 0262 97 97 17 | 0692 57 63 38 – Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr